



COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Samares tenue le 25 septembre 2017, à 19 h 30, au 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, à laquelle séance sont présentes et présents et forment quorum :

Le président :	Monsieur Michel Forget
Le vice-président :	Monsieur Jean-Guy Chartier jr
Les commissaires :	Madame Isabelle Auger Madame Louise Bélanger Madame Lisette Demers Chagnon Madame Diane Dubeau Bélanger Madame Colette Jeansonne Delisle Monsieur Jean Jetté Monsieur Roch La Salle Monsieur Roch Lavallée Madame Isabelle Perreault Madame Marie-Claude Tremblay Madame France Trudel Lanoue Monsieur Maurice Valiquette Madame Lorraine Wolfe
Les commissaires-parents :	Monsieur Patrick Brûlé Monsieur Louis-Philip Grenier Monsieur Éric Ouimet

PARTICIPAIENT AUSSI À L'ASSEMBLÉE

La directrice générale :	Madame Nancy Lapointe
La directrice générale adjointe :	Madame Pascale Damato
La secrétaire générale :	Madame Marie-Élène Laperrière
Étaient absents :	Monsieur François Morin Monsieur Benoît Yale

▪ **MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur Michel Forget, président, s'adresse à l'assemblée : « L'information défile à la vitesse grand V pour nous tous. Nous sommes informés sur tout sujet, important ou anodin, et ce, en tout temps, 24 heures par jour, sept jours par semaine. Comme personne d'abord, et à juste titre, comme femme et homme politiques élus par la population, nous avons la responsabilité de faire preuve de transparence et de respecter notre code d'éthique avec conviction. Demeurons à la hauteur de notre devoir d'élu. Bonne séance à tous! »

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2017

C.C.-021-170925 IL EST PROPOSÉ par madame Diane Dubeau Bélanger et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 septembre 2017.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2017

C.C.-022-170925 IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Auger et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2017.

3. QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Personne n'a souhaité poser de question à l'assemblée.

4. DEMANDES AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU PQI 2018-2028

CONSIDÉRANT la mesure Ajout d'espace (50511);

CONSIDÉRANT les prévisions de l'effectif scolaire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) reçues le 22 mars 2017;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle pour le secteur de Saint-Charles-Borromée et les environs dans un rayon de 20 km;

CONSIDÉRANT l'analyse de la capacité d'accueil reconnue par le MEES pour ces secteurs;

CONSIDÉRANT les besoins en locaux pour les cinq (5) prochaines années à Notre-Dame-de-Lourdes, Sainte-Mélanie et Saint-Charles-Borromée;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises auprès des représentants du MEES pour ces dossiers;

C.C.-023-170925 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

D'ACHEMINER au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans le cadre de la mesure Ajout d'espace (50511), les demandes suivantes :

- Construction d'une école primaire grandeur 3-18 (3 maternelles et 18 primaires) pour le secteur de Saint-Charles-Borromée;
- Agrandissement de quatre (4) classes du primaire et d'une (1) classe de maternelle à l'école primaire Sainte-Bernadette (017) à Notre-Dame-de-Lourdes;
- Agrandissement de quatre (4) classes du primaire et d'une (1) classe de maternelle à l'école primaire Sainte-Hélène (037) à Sainte-Mélanie.

5. CHOIX DES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À RAWDON (ANNEXE 5)

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares a procédé à un appel d'offres public pour le choix des professionnels pour le projet de construction d'une école primaire à Rawdon;

CONSIDÉRANT l'analyse des offres de services effectuée par les membres du comité de sélection;

CONSIDÉRANT que les firmes retenues sont conformes et ont obtenu la note la plus élevée par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la commission politique du Service des ressources matérielles à la suite de la présentation du dossier le 18 septembre 2017;

C.C.-024-170925 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

DE RETENIR les firmes suivantes pour la réalisation du projet de la construction d'une école primaire à Rawdon :

ÉCOLE PRIMAIRE À RAWDON	
Architecture	B+B Leclerc architectes (Joliette)
Génie civil et en structure	Les Services exp inc. (Joliette)
Génie en mécanique-électricité	Bouthillette Parizeau (Saint-Roch-de-l'Achigan)

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs aux contrats avec les firmes retenues;

DE DÉLÉGUER à la Direction générale la signature de l'annexe 2 *Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme* concernant la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE) article 16.

6. AMENDEMENT À UN CONTRAT POUR LE MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS – ANNÉE 2016-2017 – PHASE XII (ANNEXE 6)

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-138-170515;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares a procédé à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme était Gilles Malo inc. pour un montant de quatre cent dix-sept mille trois cent cinquante-neuf dollars et vingt-cinq cents (417 359,25 \$), toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) autorise l'ajout de travaux sur un même bâtiment inscrit à la mesure Maintien des bâtiments – Année 2016-2017 – phase XII (50622);

CONSIDÉRANT que l'enveloppe globale allouée par le MEES pour la mesure Maintien des bâtiments – Année 2016-2017 – phase XII (50622) n'est pas encore atteinte;

C.C.-025-170925 IL EST PROPOSÉ par madame Colette Jeansonne Delisle et résolu unanimement :

D'AUGMENTER le montant du contrat de l'entrepreneur Gilles Malo inc. en raison des conditions de chantiers imprévues, telles que le remplacement de certains matériaux endommagés composant le plafond et le plancher du vestibule et le remplacement de la dalle de béton de la salle de toilettes, ce qui a nécessité des interventions supplémentaires, pour un montant de cinquante-sept mille sept cent soixante-sept dollars et trente cents (57 767,30 \$), toutes taxes incluses;

D'ENTÉRINER le montant du contrat pour un montant total de quatre cent soixante-quinze mille cent vingt-six dollars et cinquante-cinq cents (475 126,55 \$), toutes taxes incluses;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Madame Louise Bélanger prend son siège. Il est 19 h 37.

7. AUTORISATION RELATIVE À LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS – REVENU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses fonctions la directrice du Service des ressources financières, madame Marie-Claude Fredette, doit :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);

C.C.-026-170925 IL EST PROPOSÉ par monsieur Maurice Valiquette et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources financières, madame Marie-Claude Fredette, à agir comme mandataire auprès de Revenu Québec, et ce, pour toutes les opérations mentionnées ci-dessus;

DE RENDRE caduque la résolution C.C.-018-160829 « Autorisation relative à la communication des renseignements – Revenu Québec ».

8. MANDAT AU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS ET DE SYSTÈMES NUMÉRIQUES INTERACTIFS

CONSIDÉRANT que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) souhaite procéder au lancement d'un appel d'offres en vue de la conclusion d'un contrat à exécution sur demande pour l'acquisition d'équipements audiovisuels et de systèmes numériques interactifs (SNI);

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) oblige les commissions scolaires à requérir les biens auprès du ou des fournisseurs retenus par un regroupement d'achats composé de plus d'une commission scolaire pour l'utilisation des sommes rendues disponibles dans le cadre de la mesure Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec (50760);

CONSIDÉRANT que le CCSR doit obtenir l'engagement des organisations publiques afin de faire une évaluation adéquate et rigoureuse des besoins;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares est membre du CCSR;

CONSIDÉRANT que les besoins en équipements audiovisuels et de SNI ont fait l'objet d'une consultation auprès du comité informatique de la Commission scolaire des Samares;

C.C.-027-170925 IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Wolfe et résolu unanimement :

QUE la Commission scolaire des Samares :

MANDATE le Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'appel d'offres concernant l'acquisition d'équipements audiovisuels et de systèmes numériques interactifs (SNI);

S'ENGAGE, pour la durée du contrat à exécution sur demande, à requérir les services auprès du ou des prestataires de services retenus par le CCSR pour tous biens et services visés aux documents d'appel d'offres, et ce, selon les termes et conditions prévues aux documents d'appel d'offres;

S'ENGAGE, pour la durée du contrat à exécution sur demande, à respecter les termes et conditions prévues au contrat à venir;

S'ENGAGE à ce que les biens et services acquis auprès du ou des prestataires de services dans le cadre du contrat à exécution sur demande ne servent qu'à l'usage de la Commission scolaire des Samares;

S'ENGAGE, à la demande du CCSR, à procéder à des vérifications permettant de confirmer que les données reçues des fournisseurs dans les rapports de consommation sont exactes et ce, pour l'ensemble de son organisation;

ATTESTE qu'elle n'est pas engagée ou qu'elle ne s'engagera pas à requérir auprès de tout autre prestataire de services ou de toute autre personne des biens et services visés par les documents d'appel d'offres du CCSR, et ce, pour la durée du contrat à exécution sur demande;

D'AUTORISER la Direction générale à signer tous les documents relatifs à ces contrats.

9. MANDAT AU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS POUR L'ACQUISITION DE POSTES INFORMATIQUES ET DE MONITEURS NEUFS

CONSIDÉRANT que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) souhaite procéder au lancement d'un appel d'offres en vue de la conclusion d'un contrat à exécution sur demande pour l'acquisition de postes informatiques et de moniteurs neufs;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) oblige les commissions scolaires à requérir les biens auprès du ou des fournisseurs retenus par un regroupement d'achats composé de plus d'une commission scolaire pour l'utilisation des sommes rendues disponibles dans le cadre de la mesure Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec (50760);

CONSIDÉRANT que le CCSR doit obtenir l'engagement des organisations publiques afin de faire une évaluation adéquate et rigoureuse des besoins;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares est membre du CCSR;

CONSIDÉRANT que les besoins en postes informatiques et moniteurs neufs ont fait l'objet d'une consultation auprès du comité informatique de la Commission scolaire des Samares;

C.C.-028-170925 IL EST PROPOSÉ par monsieur Roch La Salle et résolu unanimement :

QUE la Commission scolaire des Samares :

MANDATE le Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'appel d'offres concernant l'acquisition de postes informatiques et de moniteurs neufs;

S'ENGAGE, pour la durée du contrat à exécution sur demande, à requérir les services auprès du ou des prestataires de services retenus par le CCSR pour tous biens et services visés aux documents d'appel d'offres, et ce, selon les termes et conditions prévues aux documents d'appel d'offres;

S'ENGAGE, pour la durée du contrat à exécution sur demande, à respecter les termes et conditions prévues au contrat à venir;

S'ENGAGE à ce que les biens et services acquis auprès du ou des prestataires de services dans le cadre du contrat à exécution sur demande ne servent qu'à l'usage de la Commission scolaire des Samares;

S'ENGAGE, à la demande du CCSR, à procéder à des vérifications permettant de confirmer que les données reçues des fournisseurs dans les rapports de consommation sont exactes, et ce, pour l'ensemble de son organisation;

ATTESTE qu'elle n'est pas engagée ou qu'elle ne s'engagera pas à requérir auprès de tout autre prestataire de services ou de toute autre personne des biens et services visés par les documents d'appel d'offres du CCSR, et ce, pour la durée du contrat à exécution sur demande;

D'AUTORISER la Direction générale à signer tous les documents relatifs à ces contrats.

10. PROCÉDURE DE NOMINATION POUR LES COMITÉS INTERNES ET EXTERNES 2017-2018

CONSIDÉRANT le formulaire d'avis d'intention électronique qui sera déposé lors du conseil des commissaires du 30 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que cet avis d'intention électronique devra être complété par les membres du conseil des commissaires pour le 20 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que les commissaires pourront élire, en bloc et de façon électronique, les membres des comités internes et externes 2017-2018 à partir de ces avis d'intention;

C.C.-029-170925 IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Ouimet et résolu unanimement :

D'ENVOYER le formulaire d'avis d'intention électronique complété à la Direction générale;

QUE les avis d'intention électroniques resteront confidentiels jusqu'au conseil des commissaires du 27 novembre 2017 et qu'ils seront déposés en même temps;

D'UTILISER le document complété par les commissaires pour procéder à la nomination des comités internes et externes 2017-2018 lors du conseil des commissaires le 27 novembre 2017.

11. RÉSOLUTION DÉNONÇANT LA DÉCLARATION DES PARTENAIRES DE L'ÉDUCATION CONCERNANT LES ENCADREMENTS SUR LE CANNABIS EN MILIEU SCOLAIRE

CONSIDÉRANT l'adoption d'appui de la Fédération des commissions scolaires du Québec d'une déclaration des partenaires de l'éducation concernant les encadrements sur le cannabis en milieu scolaire lors du conseil général des 25 et 26 août dernier;

CONSIDÉRANT la dissidence de monsieur Michel Forget, président de la Commission scolaire des Samares, notamment pour les motifs suivants :

- L'encadrement du cannabis sous-entend que nous acceptons sa légalisation;
- L'adoption de cette résolution serait être sympathique à la légalisation de la drogue;

CONSIDÉRANT l'appui du conseil des commissaires à la dissidence du Président;

C.C.-030-170925 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Chartier jr et résolu unanimement :

DE faire part de la position de Commission scolaire des Samares de dénoncer la déclaration des partenaires de l'éducation concernant les encadrements sur le cannabis en milieu scolaire à la Fédération des commissions scolaires du Québec ainsi qu'aux partenaires associés à cette démarche.

12. SUSPENSION DES TRAVAUX DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

C.C.-031-170925 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement :

QUE le conseil des commissaires suspende ses travaux pour quelques instants. Il est 20 h 00.

13. REPRISE DES TRAVAUX DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

C.C.-032-170925 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement :

QUE le conseil des commissaires reprenne ses travaux. Il est 20 h 11.

SUJETS POUR INFORMATION

Rapport du président

Monsieur Michel Forget, président, énumère quelques-unes de ses rencontres et activités, dont :

- Musée d'art de Joliette;
- Souper de l'omnium de golf de la Fondation Raymond Gaudreault;
- Bal des petits Loups.

Rapport du comité exécutif

Un bref compte rendu de la dernière rencontre du comité exécutif est effectué.

Rapport du comité de parents

La première rencontre du comité de parents aura lieu le 18 octobre 2017.

Le CCSEHDAA a mis sur pied un nouveau prix : le prix Persévérance EHDAA. Ce prix s'adresse spécifiquement aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation de tous les secteurs d'enseignement (jeune, adulte, FP), ayant un plan d'intervention actif. Il n'est pas nécessaire que l'élève ait un diagnostic afin de présenter sa candidature au prix.

Rapport des commissaires délégués aux comités internes et externes

Certains commissaires font part de quelques-unes de leurs rencontres.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-033-170925 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement de lever la séance. Il est 21 h 00.

Michel Forget
Président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale